



HAL
open science

La diffusion des normes comptables homogènes et le développement de la statistique publique française: une lenteur partagée

Béatrice Touchelay

► **To cite this version:**

Béatrice Touchelay. La diffusion des normes comptables homogènes et le développement de la statistique publique française: une lenteur partagée. *Courrier des Statistiques*, INSEE, 2008, 123, pp.19-21. halshs-00477344

HAL Id: halshs-00477344

<https://shs.hal.science/halshs-00477344v1>

Submitted on 30 Apr 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La diffusion des normes comptables homogènes et le développement de la statistique publique française : un parallélisme révélateur

Béatrice Touchelay*

* Béatrice Touchelay est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Paris XII-Créteil. Article réalisé dans le cadre d'un projet financé par l'ANR (« Management : pratiques privées, enjeux publics »).

L'émergence et la diffusion de règles de comptabilité générale homogènes en France, entre le début du XX^e siècle et la publication des premiers plans comptables généraux – PCG – (1942, 1947 et 1957), peuvent être mises en parallèle avec le développement des statistiques publiques. Dans les deux cas, en effet, l'Occupation, la Libération et le tournant des années 1960 représentent des charnières majeures. L'Occupation introduit l'Ordre professionnel des comptables et un changement d'échelle sans précédent du service de statistiques ; la Libération se caractérise par l'adoption d'un second PCG et la création de l'Insee ; enfin, le tournant des années 1960 s'illustre par la décision d'imposer l'usage des cadres du nouveau PCG et par l'extension de l'Insee. Ce parallélisme témoigne de la lenteur de l'affirmation de la France des chiffres face à la France des mots.

Les étapes de la définition et de la diffusion du Plan comptable général (PCG) et celles du développement de la statistique publique sont parallèles. Elles attestent de la lenteur avec laquelle l'intérêt de la quantification privée ou publique est venu en France.

Dès avant 1914, les travaux des comptables et des statisticiens s'étoffent. Les premiers effectuent des enquêtes auprès des consommateurs à Paris¹ tandis que les seconds participent activement à des rencontres internationales². Les activités des uns et des autres restent peu valorisées et leurs méthodes peu enseignées. La faiblesse de la formation des dirigeants économiques et politiques à la quantification explique qu'ils s'en désintéressent³.

Entre les deux guerres, de nombreuses voix réclament d'améliorer les informations quantifiées. Pourtant, alors que leurs homologues considèrent que ces outils sont indispensables, les dirigeants économiques et politiques français s'en méfient.

La grande majorité des entreprises ne respecte pas les prescriptions du code du Commerce, qui font obligation de tenir des comptes réguliers. Seules les entreprises de grande taille de certains secteurs (transports, industrie lourde...) utilisent les services de comptables⁴. Elles le

¹ Alain DESROSIERES, *La politique des grands nombres, histoire de la raison statistique*, La Découverte, 1993 ; Insee, « 50 ans d'Insee ou la conquête du chiffre », Paris, 1996.

² Yannick LEMARCHAND, Marc NIKITIN, Henri ZIMNOVITCH, « International congresses of accountants in the XX^e century: networks and organisations », Business History Conference, Le Creusot, 2004.

³ Lucette LE VAN-LEMESLE, *Le juste ou le riche. L'enseignement de l'économie politique. 1815-1950*, Paris, CHEFF, 2004. Article retravaillé par l'auteur et publié dans le *Courrier des statistiques* n° 111 de septembre 2004.

⁴ Nicolas BERLAND, « Consultants, innovation de gestion et contrôle budgétaire : les cas de Pechiney et de Saint Gobain entre 1929 et 1960 », *Hommes, savoirs et pratiques de la comptabilité. Hommages à Ernest Stevelinck*, 1997, Presses de l'Université de Nantes, p. 129-148.

font essentiellement pour des raisons fiscales, secondairement pour améliorer leurs performances⁵.

L'administration fiscale admet son incapacité à s'appuyer sur les vérifications des comptabilités privées pour atténuer la fraude fiscale. Elle introduit le principe du forfait qui autorise les petits commerçants et producteurs à tenir une comptabilité très simplifiée. Ces contribuables négocient le montant de leur impôt avec le contrôleur. La pratique est peu contraignante mais elle n'offre aucune garantie contre l'arbitraire ou contre la fraude fiscale...

Le décret instituant un brevet d'expert comptable adopté en 1927 ne suffit pas à revaloriser la profession. Dans les entreprises, les comptables sont souvent assimilés à des teneurs de comptes qui servent seulement à calculer l'impôt. La profession est d'autant moins valorisée qu'elle est peu encadrée⁶.

Jusqu'à la fin des années 1950, sauf cas particuliers (sociétés anonymes) ou exceptionnels (entreprise bénéficiant d'allègements fiscaux ou de subventions publiques), pour lesquels des règles plus strictes sont imposées, une grande partie des entreprises se contente de pratiques comptables simplifiées, voir fantaisistes.

En 1959, il est décidé de confier aux organisations professionnelles le soin d'adapter les prescriptions du PCG de 1957 aux conditions de leurs branches. Le décret du 28 octobre 1965 oblige les entreprises non forfaitaires à annexer des documents comptables normalisés à leur déclaration fiscale.

La statistique publique se développe aussi lentement. Avant les années 1960, les effectifs des promotions d'administrateurs de l'Insee sont inférieurs à dix, les crédits budgétaires et moraux accordés à la statistique restent insuffisants et la méfiance face aux enquêtes persiste.

Le parallèle entre l'histoire de la comptabilité privée et celle de la statistique met en relief l'ampleur et la diversité des obstacles à surmonter pour que *la France des chiffres* l'emporte sur *la France des mots*⁷. Parmi ces obstacles, il faut citer la défense du secret des affaires et la permanence de l'argument budgétaire – tant pour l'entreprise que pour l'État – qui freinent les efforts des comptables en faveur de l'harmonisation et ceux des statisticiens en faveur des enquêtes.

À la veille de la seconde Guerre Mondiale, la volonté politique de favoriser le développement de la comptabilité privée et celui de la quantification publique fait toujours défaut.

Les verrous sautent à l'occasion des circonstances exceptionnelles du réarmement. À partir de 1936, le service de statistique est étoffé et la réponse aux enquêtes devient obligatoire. Des règles comptables homogènes sont imposées à certains producteurs (secteur des assurances, fournisseurs aux armées). Le changement d'attitude à l'égard des chiffres est confirmé avec la défaite et l'installation du régime de Vichy (juin 1940 - juillet 1940). Le secret des affaires et

⁵ Y LEMARCHAND, Frédéric LE ROY, « L'introduction de la comptabilité analytique en France : de l'institutionnalisation d'une pratique de gestion », *Finance - Contrôle - Stratégie*, 2000, vol. 3, n° 4, p. 83-111.

⁶ B TOUCHELAY, « Les professionnels de la comptabilité vus par les administrations fiscales françaises des années 1920 aux années 1960 : experts, faussaires ou charlatans ? », *Entreprises et histoire*, n° 39, septembre 2005, p. 59-76.

⁷ L'expression est de Francis-Louis CLOSON (1910-1998), premier directeur général de l'Insee entre 1946 et 1961, « La porte étroite », 1956, 6 pages. Texte communiqué par son auteur.

les réticences des entreprises à livrer l'information sont balayés. La nécessité de gérer la pénurie favorise la réorganisation de la production industrielle (loi du 16 août 1940) et la formation de puissants comités d'organisations, voraces en statistiques⁸. La pénurie oblige à compter pour organiser la répartition et pour répondre aux commandes allemandes.

Une nouvelle conception de la statistique est introduite⁹. Grâce à l'emploi de machines mécanographiques, elle doit permettre d'établir des fichiers enregistrant d'abord les faits et gestes des personnes et pouvant suivre, dans le futur, l'évolution de la production des biens. Cette conception établit un lien étroit entre la statistique et la comptabilité¹⁰.

La volonté de s'appuyer sur les informations comptables disponibles pour faire des statistiques nationales se retrouve chez Jacques Chezeprêtre, directeur aux Contributions directes et initiateur du premier plan comptable français. L'idée est reprise dans les années 1950 par André Brunet¹¹, mais elle ne sera pas applicable avant la fin des années 1950 et le développement des travaux des comptables nationaux¹².

Pendant l'Occupation, l'usage des comptes privés pour la statistique publique est encouragé par la création du Service national des statistiques (SNS¹³), puissamment équipé en hommes et en machines. Ce service condamne l'approche traditionnelle des statisticiens de la Statistique générale de la France (SGF), attachés à leur petit laboratoire d'études¹⁴. Il dispose d'une école d'application pour former les professionnels de la mécanographie et de la statistique.

Parallèlement, le premier PCG français est publié en 1942¹⁵. Conçu par l'administration fiscale pour faciliter les contrôles, ce plan est ambitieux¹⁶. Il doit être adapté aux différentes professions et appliqué progressivement. Il doit aussi éliminer à moyen terme les lourds questionnaires remplis par les entreprises et devenir la source essentielle des connaissances sur l'activité. La comptabilité par nature, et non par fonction, qui favorise l'implication des branches, est au service de cette ambition.

⁸ Michel VOLLE, *Histoire de la statistique industrielle*, Paris, Economica, 1982.

⁹ Centre des archives économiques et financières (CAEF), B 55 349, René Carmille, « Considérations de principe sur le projet de création d'un service mécanographique », Royat, 16 août 1940. Ce projet conduit à la création du service de la démographie en 1940.

¹⁰ R. CARMILLE, « La mécanographie au service de l'évolution économique », *Revue politique et parlementaire*, juillet - août 1938 : « La science statistique et les méthodes comptables doivent jouer ensemble un rôle primordial. Il faudra demander des renseignements statistiques à la comptabilité pour donner à la statistique une exactitude de comptable ».

¹¹ André BRUNET est conseiller d'État, rapporteur au Conseil national de la comptabilité, professeur de technique financière et comptable des entreprises, et commissaire du gouvernement auprès du conseil supérieur de l'Ordre.

¹² André VANOLI, « Comptabilité d'entreprise et comptabilité nationale : des relations différentes en France et dans le monde anglo-saxon » □ , communication proposée lors des premières Journées d'histoire de la statistique (JHS), Ensaë, février 2006.

¹³ Le Service national des statistiques (SNS) hérite du service de la démographie et incorpore la Statistique générale de la France (SGF) en 1941.

¹⁴ Michel HUBER, « Quarante années de la Statistique générale de la France : 1896-1936 », *JSSP*, mai 1937, p. 179-214.

¹⁵ Peter STANDISH E.M., *The French plan comptable: explanation and translation*, Paris, Experts comptables média, 1997.

¹⁶ B. TOUCHELAY, « À l'origine du Plan comptable français des années 1930 aux années 1960, la volonté de contrôle d'un État dirigiste ? », *Comptabilité, Contrôle, Audit*, numéro thématique de juillet 2005, p. 61-88.

La création de l'Ordre des experts comptables et des comptables agréés accompagne la définition du PCG¹⁷. Elle répond aux souhaits des professionnels désireux d'organiser la profession¹⁸. La profession des statisticiens et celle des comptables sont donc reconnues pendant l'Occupation.

À la Libération, l'existence de l'Ordre est entérinée¹⁹. L'Insee hérite du SNS en avril 1946²⁰. Les objectifs attribués à la comptabilité normalisée sont élargis. Il lui faut regagner une crédibilité, malgré l'inflation qui la prive de sens. Il faut aussi qu'elle permette aux entreprises de satisfaire les nouvelles exigences de ses partenaires (comités d'entreprises par exemple) en matière d'informations.

Pour satisfaire ces objectifs, les professionnels de la comptabilité, les acteurs économiques et les représentants de l'État définissent un nouveau PCG en 1947. Contrairement à son prédécesseur, le plan comptable ne concerne pas les données financières des entreprises²¹.

Il reste à confirmer l'affirmation de la *France du chiffre* en améliorant les statistiques susceptibles de guider l'action des pouvoirs publics et en diffusant des règles comptables homogènes qui faciliteront les décisions des entreprises et l'équité fiscale.

Ces objectifs tardent à se réaliser. Malgré la loi sur le secret statistique de 1951²², les particuliers et les professionnels continuent d'assimiler les questionnaires statistiques à des *inquisitions*²³. Le recensement démographique de 1954 est mal accueilli²⁴.

En dépit du succès de la diffusion du PCG, qui est réédité plusieurs fois, la plupart des entreprises se contentent toujours de comptabilités approximatives. Les comptables professionnels restent peu nombreux et le recours à leurs services est souvent considéré comme un luxe inutile.

Plusieurs éléments confortent un changement d'attitude à l'égard du chiffre, qu'il soit public (statistiques) ou privé (comptabilité) : la confirmation de la croissance économique à la fin des années 1950, l'arrivée aux postes de direction des entreprises et des ministères de jeunes diplômés formés à la quantification – comptable et/ou statistique – et qui sont convaincus de la nécessité d'encadrer l'action économique, enfin, la volonté politique de la nouvelle République d'éliminer les obstacles à l'expansion économique.

¹⁷ L'acte dit loi n° 467 du 3 avril 1942 crée l'Ordre et, le même jour, l'acte dit loi n° 468 réglemente les titres professionnels.

¹⁸ B TOUCHELAY, « Bribes du discours fondateur sur les origines de l'Ordre des experts comptables et des comptables agréés français, ou comment masquer son âge », *Entreprise et histoire*, n° 42, juin 2006, p. 64-83.

¹⁹ L'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 constate la nullité des actes de Vichy et institue l'Ordre et réglemente les titres et les professions d'expert comptable et de comptable agréé, *Journal Officiel (JO)* du 21 septembre 1945, p. 5938, rectification du 30 septembre 1945, *JO* du 31 décembre, p. 8743.

²⁰ Loi de finances n° 46-854 du 27 avril 1946, articles 32 et 33, *JO*, 1^{er} mai, p.3633 ; Décret n° 46-1432 du 14 juin 1946, *JO*, 15 juin 1946, p. 5273.

²¹ Sur l'influence du Plan allemand qui est moniste : Jacques RICHARD, « De l'histoire du plan comptable français et de sa réforme éventuelle », dans Robert DUFF et José ALLOUCHE dir, *Annales du management, Economica*, Paris, vol. 2, p. 69 - 82.

²² Voir à ce sujet l'article de Gérard LANG proposé dans ce même dossier.

²³ B TOUCHELAY, « L'Insee et le CNPF de 1946 à 1961 : l'histoire d'une alliance modernisatrice », *Le Mouvement social*, avril - juin 2000, n° 191, p. 25-47.

²⁴ *Id.*, « L'Insee des origines à 1961 : évolution et relation avec la réalité économique, politique et sociale », thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris XII, 1993, 3 volumes. Déposé à la bibliothèque de la direction générale de l'Insee, Paris.

Le nouveau plan comptable défini en 1957 doit être rendu obligatoire après une période d'adaptation. Le décret de 1965 oblige à présenter les comptes suivant des cadres normalisés...

En 1961, l'Insee est intégré à la puissante administration des Finances. Les comptables nationaux suivent Claude Gruson, nommé directeur général. Les promotions annuelles d'élèves administrateurs dépassent désormais la dizaine. D'autres services de statistiques sont implantés dans différents ministères (agriculture dans un premier temps). Les réticences des particuliers et des industriels à l'égard des statisticiens sont atténuées. L'organisation et le déroulement du recensement démographique de 1962, puis de la seconde enquête industrielle du siècle en 1963 (la première ayant eu lieu en 1931), témoignent de l'effacement des oppositions au développement des statistiques publiques.

Les entreprises établissent des comptes plus sérieux. La reconnaissance de l'intérêt de la quantification par le particulier, par l'entreprise et par l'État, a franchi une étape décisive.